



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 12 novembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 6 novembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, Mme SICHY, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. CASTELLANA à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. FERRARA à M. MARCANGELI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. HABANI, Mme ZUCCARELLI à M. VOGLIMACCI, M. DELIPERI à M. VANNUCCI, Mme PILLOTTI à Mme GUERRINI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. FILONI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181112-2018_241-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2018

Affichage : 15/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 12 novembre 2018

Délibération N°2018/241

Budget Supplémentaire 2018 – Budget annexe ANRU

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire du budget annexe de l'Anru pour l'exercice 2018. Ce budget, conformément aux inscriptions comptables, est en premier lieu un budget qui assure la liaison avec le compte administratif 2017. Il intègre essentiellement les reports correspondant aux restes à réaliser issus du CA2017 ainsi que les intégrations des résultats constatés. (Cf. Délibération n° 2018/101 en date du 29/05/2018).

Ce projet de budget supplémentaire se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	0.00
- En recettes et en dépenses d'investissement	8 192 111.11
Total du budget supplémentaire 2018	8 192 111.11

La répartition en section d'investissement est la suivante :

A) En dépenses :

Des modifications d'AP/CP qui concernent :

➤ Les opérations d'aménagement du quartier des Cannes :

Il s'agit de modifier les crédits de paiement de la phase I et II des Cannes par transfert de crédits entre les opérations. Ces modifications sont rendues nécessaires par le calendrier des réalisations opérationnelles des deux tranches notamment celui de la tranche n°1.

↪ Les crédits de paiement de la phase 01 des Cannes sont abondés de 834 359.89 €.

↪ Les crédits de paiement de la phase 02 des Cannes sont réduits de 834 359.89 €.

Opération 17ANRU01		ANRU – CANNES TRANCHE I *			
Montant AP		Phasage			
Révisions BS 2018	Montant TTC	CP réalisés	CP 2018	Budget 2019	Budgets suivants
0.00	9 477 591.35	6 743 231.46	2 734 359.89	0.00	0.00

* Regroupe les opérations : 8.01, 8.04, 8.05 et 8.08.

Opération 17ANRU03		ANRU – CANNES TRANCHE II *			
Montant AP		Phasage			
Révisions BS 2018	Montant TTC	CP réalisés	CP 2018	Budget 2019	Budgets suivants
0.00	14 620 204.00	1 661 583.69	8 165 640.11	4 792 979.89	0.00

*Regroupe les opérations : 8.02, 8.03, 8.06, 8.07, 8.09 et 8.15.

➤ Les opérations d'aménagement du quartier des Salines :

Le Conseil Municipal a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme pour la réalisation des travaux d'aménagements urbains et hydrauliques de la tranche 1, relatifs à des opérations programmées aux Salines dans le cadre des conventions ANRU et PAPI.

Cette tranche regroupe les opérations suivantes :

- ** 08.11 Rue François Piétri
- ** 08.12 Rues Transversales Sud
- ** 08.18 Place des Salines

Afin de procéder à la finalisation des travaux de la tranche 1 il convient de procéder à l'augmentation de l'AP de 1 500 000 € pour l'exercice 2018.

Il s'agit ensuite de modifier les crédits de paiement de la phase I et II des Salines par transfert de crédits entre les opérations. Ces modifications sont rendues nécessaires par le phasage des réalisations opérationnelles des deux tranches notamment celui de la tranche n°1.

↳ Les crédits de paiement de la phase 01 des Salines sont donc abondés de 1 000 000 €.

↳ Les crédits de paiement de la phase 02 des Salines sont réduits de 1 000 000 €.

Opération 17ANRU02		ANRU – SALINES TRANCHE I *			
Montant AP		Phasage			
Révisions BS 2018	Montant TTC	CP réalisés	CP 2018	Budget 2019	Budgets suivants
1 500 000.00	11 453 865.00	5 753 864.71	5 200 000.00	500 000.00	0.00

*Regroupe les opérations : 8.11, 8.12, 8.18.

Opération 17ANRU04		ANRU – SALINES TRANCHE II *			
Montant AP		Phasage			
Révisions BS 2018	Montant TTC	CP réalisés	CP 2018	Budget 2019	Budgets suivants
0.00	6 095 813.00	570 840.86	3 800 000.00	1 724 972.00	0.00

*Regroupe les opérations : 8.21, 8.23, 8.06, 8.30, 8.32 et 8.36.

Des dépenses nouvelles hors AP concernent uniquement le chapitre 20 « Etudes techniques en cours ». Elles varient en fonction des états d'avancement des travaux, du réajustement des calendriers de paiement. Elles sont en progression de 21 366.48 €.

Les autres dépenses d'investissement inscrites ne sont que les reports de crédits constatés du CA 2017 à hauteur de 4 058 972.14 €.

Le résultat d'investissement constaté au CA 2017 pour 4 111 772.49 € complète la section.

B) En recettes :

L'équilibre de la section est assuré par :

☞ Par les reports de crédits d'investissement constatés au CA 2017 pour 8 043 127.28 €.

☞ Par l'affectation au compte 1068 d'une partie de l'excédent de fonctionnement du CA 2017 soit 148 983.83 €.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les principaux éléments qui composent le budget supplémentaire 2018 du budget annexe de l'Anru.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 12 novembre 2018,

APPROUVE

Par 42 voix pour et 1 abstention (Mme Grimaldi d'Esdra)

le budget supplémentaire 2018 du budget annexe de l'Anru, tel qu'exposé ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI